

*Questions orales*

**L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, lorsqu'ils liront cette publication de mon ministère sur le rendement de notre secteur manufacturier, les députés remarqueront que, par rapport aux autres pays occidentaux, y compris le Japon, notre pays a réussi à maintenir à un niveau élevé le rendement de son secteur manufacturier.

En ce qui a trait à la fabrication de téléviseurs couleurs, nous en négocions actuellement tous les aspects à Genève. C'est avec confiance que nous avons engagé ces négociations, mais leur issue dépendra des négociateurs eux-mêmes. Nous sommes certes au courant des difficultés auxquelles se heurte notre industrie de fabrication de téléviseurs couleurs et de la concurrence âpre à laquelle nos fabricants doivent faire face.

**M. Hees:** Monsieur l'Orateur, puisque pour le ministre le rendement de notre secteur manufacturier a été satisfaisant même si nous y avons perdu 80,000 emplois depuis quatre ans, et comme le ministre n'a pas répondu à ma question sur l'imposition éventuelle de droits sur les téléviseurs couleurs ou à vrai dire sur tout autre produit manufacturé, n'est-il pas évident que c'est ce genre de leadership dynamique et imaginatif qui est à l'origine du marasme économique que nous connaissons aujourd'hui? Voilà le genre de ministre qui nous a plongés dans une telle situation.

\* \* \*

[Français]

**LA MAIN-D'ŒUVRE**

ON DEMANDE QUE LES CARTOGAPHES DEVANT ÊTRE TRANSFÉRÉS À SHERBROOKE JOUISSENT DES MÊMES PRIVILÈGES LINGUISTIQUES QUE LES MILITAIRES

**M. Irénée Pelletier (Sherbrooke):** Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Puisque la proposition du gouvernement du Québec d'accorder un maximum de six ans aux fonctionnaires fédéraux qui s'installeraient à Sherbrooke durant lesquels ils pourraient envoyer leurs enfants à l'école anglaise a été rejetée par le gouvernement canadien, et sachant qu'une forte proportion des cartes géographiques faites et utilisées au Canada servent aux Forces armées et à l'aviation civile, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien serait disposé à entreprendre des discussions avec le gouvernement du Québec si celui-ci acceptait de considérer dans le cadre de la loi 101 que les fonctionnaires de la section de la cartographie qui seraient déménagés à Sherbrooke pourraient l'être au même titre que les militaires?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Monsieur le président, je serais certainement intéressé de discuter d'une telle proposition avec le gouvernement du Québec. Je crois qu'il serait très désirable que nous puissions faire le transfert à Sherbrooke d'un certain nombre de fonctionnaires tel que le plan de décentralisation le prévoyait.

[M. Hees.]

[Traduction]

**LA GENDARMERIE ROYALE**

LA PRÉTENDUE DIVULGATION AUX GRANDS MAGASINS DES DOSSIERS DU CIPC

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle fait suite aux récentes allégations selon lesquelles les dossiers du Centre d'information de la police canadienne seraient utilisés par de grands magasins, tels que la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour évaluer leur personnel et décider de l'embauche d'un employé, et qu'ils leur seraient vendus à \$12.50 l'exemplaire. Le solliciteur général de l'Ontario enquête actuellement à ce sujet. Le solliciteur général du Canada enquête-t-il également sur ces allégations selon lesquelles des dossiers privés et personnels, y compris les casiers judiciaires de jeunes délinquants, seraient vendus aux grands magasins?

**L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'enquête menée par le procureur général de l'Ontario, je ne connais pas sa nature. Ce sont là des renseignements que j'ai glanés dans les journaux, comme le député sans doute. Quant aux dossiers du CIPC, on a mené enquête et je tiens à dire à l'honorable représentant que rien n'indique qu'un fonctionnaire de mes services ou un membre de la Gendarmerie royale ait communiqué sans autorisation des renseignements contenus dans ces dossiers à des personnes qui n'y avaient pas droit.

**M. Leggatt:** Monsieur l'Orateur, le solliciteur général peut-il nous confirmer s'il a parlé à Rosemary Morgan, l'auteur de ces allégations très précises? Son ministère ou ses collaborateurs se sont-ils renseignés auprès d'elle et ont-ils établi qu'il avait accès aux dossiers puisqu'on ne conteste pas qu'ils ont été communiqués. La seule question est de savoir comment ces renseignements ont été obtenus. Troisièmement, a-t-il songé à soumettre toute cette question à l'enquête McDonald pour qu'elle ait autre chose à se mettre sous la dent? Comme elle a déjà tellement de travail, elle devrait s'occuper également de cette affaire-là.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la dernière question, j'ai fait mener enquête et elle a établi qu'aucun membre de la GRC ou aucune personne affectée aux dossiers du CIPC n'avait commis d'irrégularité. L'honorable représentant n'ignore pas, bien sûr, que ces renseignements sont mis à la disposition des diverses forces policières du pays conformément à des accords et procédures officielles bien déterminées. En fait, nous sommes certains qu'il n'y a aucune fuite du côté de la GRC.

Une enquête a lieu dans la section où la fuite aurait été commise et nous recevrons certainement un rapport très bientôt. Nous ne pouvons exercer aucun contrôle sur la façon dont les services qui possèdent ces renseignements les utilisent.